

Projet Piscine-Patinoire

Présentation du 14.12.2016

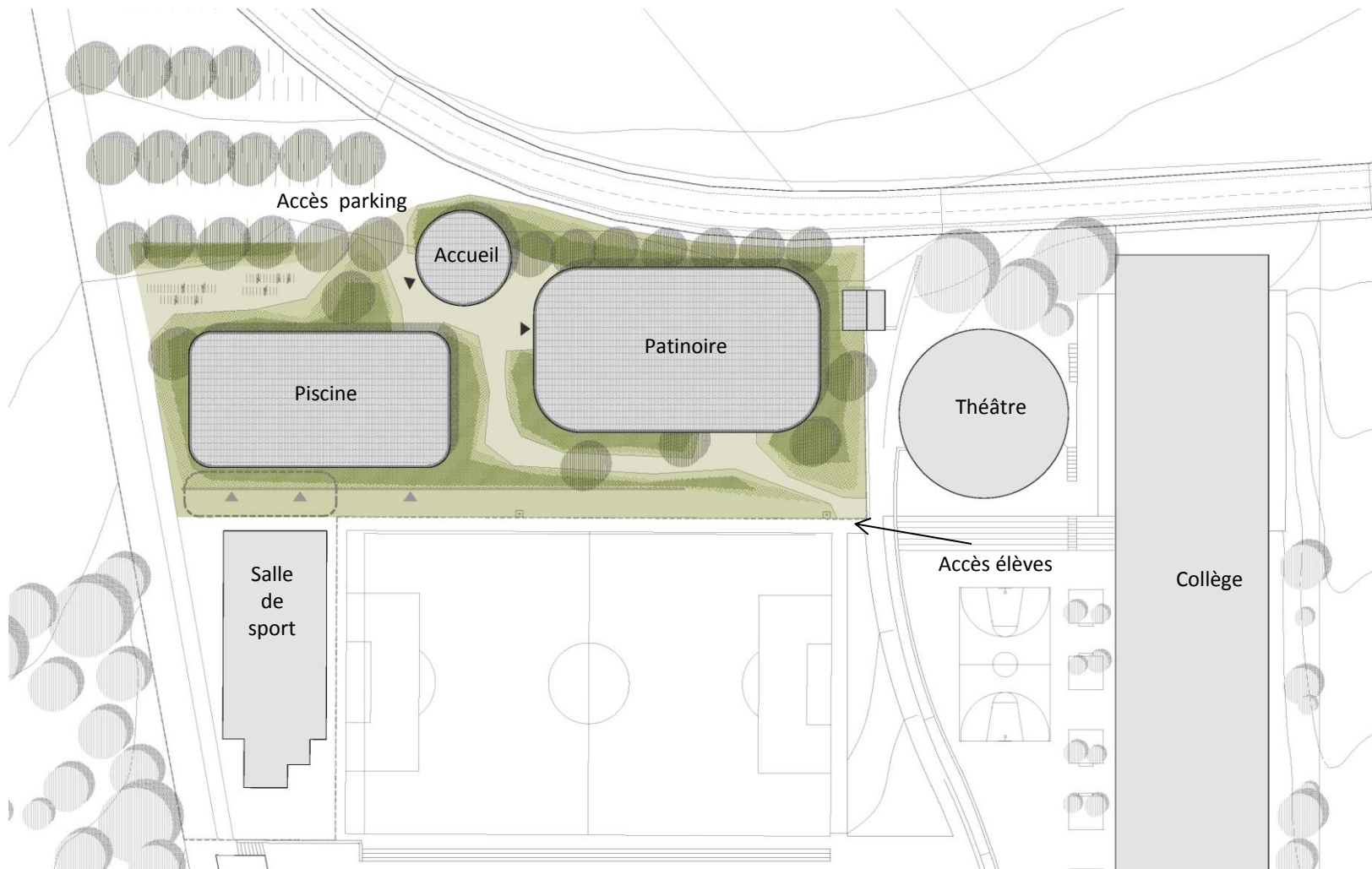
Au Conseil communal de Commugny



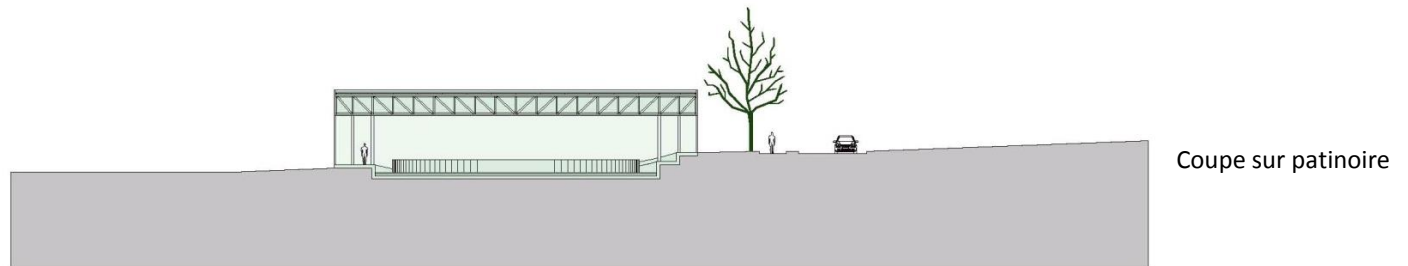
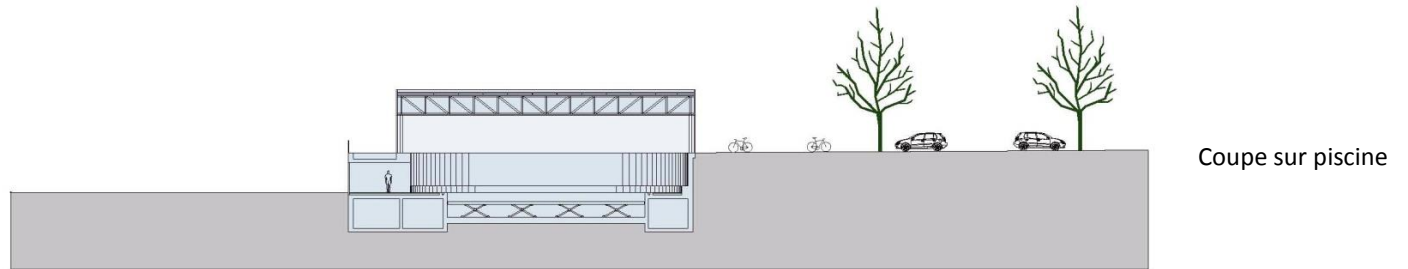
1. Brève présentation du projet
2. Rappel de quelques dates
3. Jugement
4. Evolutions du projet
5. Prochaines étapes
6. Questions

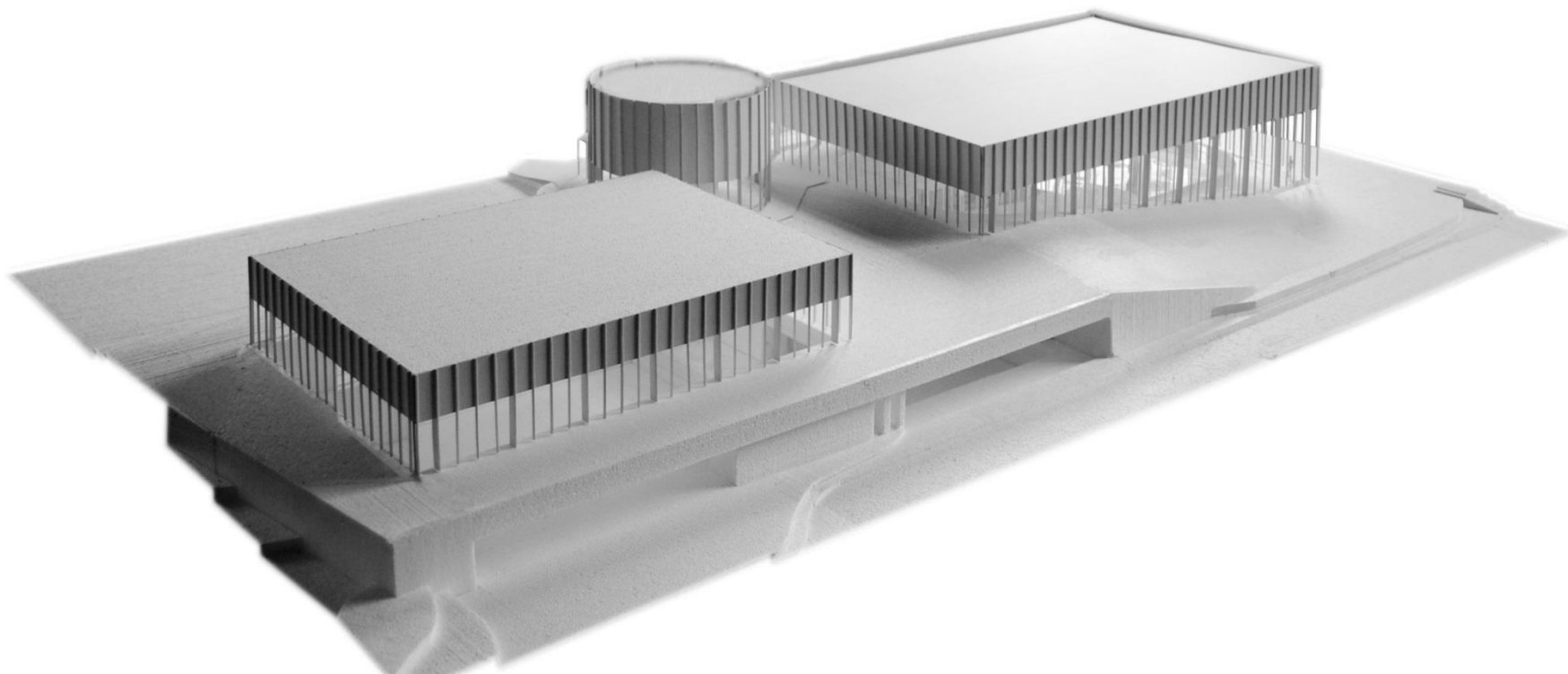


Le site avec le projet



Plan de toiture







Vue de la patinoire



Exemple d'utilisation estivale



Gradins rampes

Rappel de quelques dates

- 2011 Mission confiée à ARSCO pour la mise en œuvre d'un concours d'architecture
- 2012 Procédure de concours
- 2012-13 Etude de faisabilité (visites, futurs utilisateurs,...)
- 16.05.13 Présentation aux Municipalités
- 12.06.13 Présentation aux Conseils communaux
- Autom.13 Intégration de Chavannes-des-Bois et modification des Statuts

- Autom.13 Tous les conseils communaux de TS, ainsi que le Conseil intercommunal de l'Ascot plébiscitent le projet avec moins de 10 abstentions ou avis contraires (sur 480 votants)
- 07.05.14 Présentation en primeur aux riverains
- 22.05.14 Permanence pour recevoir riverains sur rdv
- 18.06.14 Présentation à toute la population
- 13.10.14 Dépose de l'autorisation de construire
- 04.06.15 Levée des oppositions par Coppet
- 11.07.16 Jugement du Tribunal Cantonal suite au recours de certains riverains.

Synthèse de la décision du Tribunal

- Le Tribunal cantonal a clairement reconnu le caractère d'intérêt public de ce projet et sa conformité aux règles applicables dans la zone.
- Le projet en lui-même n'a jamais été remis en question, ni dans sa finalité ni dans sa conception.
- Le centre sportif existant générant déjà des nuisances acoustiques pour les riverains, le Tribunal a estimé nécessaire qu'un rapport acoustique complet soit fourni afin de permettre à l'autorité compétente d'avoir une vision globale de la situation et d'accorder les allègements nécessaires si les valeurs de planifications devaient être dépassées.

Evolutions du projet

- Arsco a mis ce temps à profit pour avancer et affiner le projet.
- Choix d'un bassin en inox
- Adaptation aux demandes des services cantonaux
- Remplacement de la géothermie par l'eau des Sitse
- Adjudication des premières soumissions
- Ajout des bureaux pour Arsco SA (couvrir monobloc)
- Demandes de subventions (650'000.-)
- Etc.

Prochaines étapes

- Terminer l'étude acoustique
- Préparer une nouvelle demande d'autorisation de construire en y intégrant toutes les adaptations et modifications mineures du projet (on s'épargne ainsi des mises à l'enquête complémentaires).
- Présentation de la nouvelle demande à tous les riverains qui le souhaitent (16.11.2016).
- Déposer la demande début 2017.

Pour conclure

- La priorité du Conseil d'Administration d'ARSCO n'est pas la rapidité de la réalisation, mais clairement la construction d'un complexe sportif de qualité pour tous les habitants actuels de Terre Sainte ainsi que pour les générations futures.
- Les architectes et principaux mandataires continuent à avancer sur le projet.
- Sommes tous dans les startings blocs pour donner le 1^{er} coup de pioche.

➤ Arsco est confiante et optimiste que ce beau projet va se réaliser très bientôt, le chemin parcouru étant déjà conséquent. Nous vous demandons juste encore un peu de patience 😊.

www.terresainte.ch

Merci pour votre attention

